



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ORTHE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation d'études environnementales complémentaires dans le  
cadre de l'extension de la zone d'activités économiques « Sud Landes »  
à Oeyregave et Hastings**

**Le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Orthe,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études conclu le 5 mai 2022 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études préalables à l'extension de la zone d'activités économiques « Sud Landes » à Oeyregave et Hastings,

VU la proposition de la SATEL en date du 22 février 2024,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marchés de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Titulaire :** SARLU ETEN Environnement - 49 rue Camille Claudel - SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
  - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'études environnementales complémentaires comprenant d'une part, des prospections faune-flore des parcelles de compensation retenues, un état initial succinct des parcelles compensatoires, un plan de gestion des parcelles de compensation et d'autre part, un passage sur site d'un chargé d'études « Flore », une bio-évaluation et une synthèse des données terrain et conclusion sur l'efficacité de la compensation.
  - **Montant total HT :** 5 200,00 €
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer lesdits marchés et à les notifier à leur titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **8 MAR. 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON